

Association AlsaMuse
Rectorat de Strasbourg
6 rue de la Toussaint
67975 STRASBOURG CEDEX 9

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 28.05.2019

Le mardi 28 mai 2019 à 8 heures 30, les membres fondateurs de l'association AlsaMuse se sont réunis en assemblée générale constitutive au CFMI, 10 Boulevard de Nancy, 67600 Sélestat.

Présence :

Voir Annexe n°1 (Feuille d'émargement)

Président de séance : Martin KAPPES

Secrétaires de séance : Stéphanie SAUREL, Elise SOENEN

Ordre du jour :

1. Lecture et approbation des statuts
2. Recensement des personnes prêtes à s'impliquer dans l'association
3. Liste des besoins auxquels AlsaMuse pourrait répondre.
4. Fixation du montant de la cotisation
5. Constitution du Conseil d'Administration
6. Constitution du Bureau
7. Divers

LECTURE ET APPROBATION DES STATUTS

Stéphanie SAUREL, secrétaire de séance procède à la lecture des statuts. Quelques suggestions sont apportées par les membres présents, donnant lieu aux modifications suivantes :

Article 4

EPL : indiquer entre parenthèse la signification de l'acronyme (Etablissement public local d'enseignement)

Article 6

Correction d'une erreur de frappe : Après entretien

Article 11

Sur la mission du trésorier : « Il est aidé par tous les comptables reconnus nécessaires. »

Les statuts sont approuvés à l'unanimité

1/4

MM SS ES SB PP CG-AG

RECENSEMENT DES PERSONNES PRÊTES À S'IMPLIQUER DANS L'ASSOCIATION

Les secrétaires de séance expliquent que l'association souhaite pouvoir s'appuyer sur les diverses compétences de ses membres. Pour cela, il est établie une liste de membres pouvant aider l'association en fonction de leurs différents domaines de compétences :

- Pascale PARAYRE : direction de chœur.
- François LECOURT : direction de chœur.
- Vanessa GILG : Accompagnement piano.
- Benoît MESSINGER arrangement, composition, accompagnement au piano.
- Claudio DOS SANTOS : arrangements, sonorisation.
- Stany BALLAND : technique de sonorisation et arrangements.
- Rym BOOS : mise en espace du chœur, mise en scène.
- Martin KAPPES : Montage administratif et technique d'un projet choral.

LISTE DES BESOINS AUXQUELS ALSAMUSE POURRAIT RÉPONDRE

Le président de séance propose un temps d'échange pour recenser les attentes des professeurs d'éducation musicale vis-à-vis de l'association AlsaMuse. Les principaux besoins sont :

- Organisation de « rassemblements chorales » : autour d'un répertoire commun, dans de bonnes conditions (salle, lumière, sonorisation, publicité...);
- Prise en charge partielle ou totale des frais de déplacements liés aux rencontres chorale ;
- Mutualisation du matériel ;
- Partenariat avec des structures existantes pour la location de matériel (ACA à Sélestat) ;
- Achat et prêt de matériel par l'association AlsaMuse pour les spectacles et concerts ;
- Créer une base d'intervenants qui ont déjà travaillé avec des professeurs d'éducation musicale ;
- Mutualisation de partitions ;
- Prise en charge des frais de SACEM ;
- Accueil des nouveaux collègues ;
- Organiser des rencontres par secteurs pour permettre de créer des regroupements de chorale ;
- Aide à la location de salles de spectacle ; listing de « vrais » salles de spectacle ;
- Produire des vidéos de qualité pour mettre en valeur les concerts des chorales scolaires ;
- Aide à la publicité autour d'un spectacle ;
- Partenariats avec les lycées professionnels ;
- Associer davantage les chorales du 1^{er} degré ;
- Développer un partenariat avec l'académie musicale de Villecroze

Le président de séance précise que l'association AlsaMuse ne pourra pas répondre à tous les besoins listés dans la première année de son existence. Certains points nécessiteront un peu plus de temps, par exemple : la location ou le prêt de matériel, en raison des contraintes d'assurance, de financement et de gestion.

FIXATION DU MONTANT DE LA COTISATION

Le président de séance annonce qu'il faut décider du montant de la cotisation pour adhérer à AlsaMuse. Cette cotisation sera payée par les établissements scolaires mais il sera également

possible d'adhérer individuellement. Il est rappelé que la cotisation doit rester attractive, même pour les petits établissements. Il faudra aussi que l'association fasse un retour des actions de l'association aux chefs d'établissements.

Cotisation établissement : 100€

Cotisation individuelle : 20€

Le montant de la cotisation est approuvé à l'unanimité

CONSTITUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Caroline BECCAVIN
- Stany BALLAND
- Christine BALLAST
- Christelle GASCHY
- Elise SOENEN
- Stéphanie SAUREL
- Aude GRANDPIERRE
- Emmanuel RENY
- Pascale PARAYRE
- Rym BOOS
- Philippe UTARD
- Martin KAPPES

La constitution du conseil d'administration est approuvée à l'unanimité

CONSTITUTION DU BUREAU

Président : Martin KAPPES
Secrétaire : Elise SOENEN
Trésorière : Stéphanie SAUREL

Présidente Adjointe : Caroline BECCAVIN
Secrétaire adjointe : Aude GRANDPIERRE
Trésorier adjoint : Stany BALLAND

La constitution du bureau est approuvée à l'unanimité

DIVERS

- Frédéric SCHALK et Philippe UTARD sont prêts à partager leurs répertoires.
- Se rapprocher d'Approchants et des conseillers pédagogiques en musique (Tania GRIMALDI, Magalie GUNGBULH, Olivier WALCH, Catherine BAGUET.)
- Communication autour de l'association : par Mme Masse-Guépratte en juin et en septembre et lors des journées pédagogiques par bassin.